

Notice explicative du dossier d'inscription (formulaire n°1)

1) PAGE 1 : « Fournir les documents à l'organisme de Formation »

- L'organisme de Formation est la Fédération Française des Sports de Glace. Son n° de déclaration auprès de la DRTEFP est le : 11 75 43556 75.
- Le dossier d'inscription et les pièces administratives sont à renvoyer par courrier à l'adresse postale suivante : FFSG - Département Formation - 6 Av. du Pr. André Lemierre - 75020 PARIS

2) PAGE 1 : « Photocopie de l'attestation de réussite au Tronc Commun »

- Il n'est pas obligatoire d'être détenteur de la partie commune du BEES (autrement appelé Tronc Commun) pour entrer en formation à la partie spécifique du BEES.
- Toutefois, le Tronc Commun est obligatoire pour se présenter à l'examen de la partie spécifique du BEES (cet examen aura lieu en Janvier 2012). Il est ainsi urgent pour les personnes qui n'auraient pas encore obtenu leur Tronc Commun de se renseigner dans les plus brefs délais sur le calendrier des dates d'examen et de prévoir les modalités de formation à cette épreuve (renseignements auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement Direction Départementale Jeunesse et Sport), CREPS, CNED, etc...).

3) PAGE 1 : « Certificat médical de non contre-indication »

- Télécharger le formulaire n°3 prévu à cet effet sur le site internet de la FFSG

4) PAGE 1 : « Convention de mise en situation pédagogique »

- Télécharger le formulaire n°2 « Convention de mise en situation pédagogique »
 - Article 1 : Indiquer le nom de la structure d'accueil, c'est-à-dire le nom de votre club support dans lequel sera réalisé, durant l'année de formation, la majeure partie du stage pédagogique tutoré
 - Article 2 : Indiquer l'option choisie c'est-à-dire la spécialité sportive qui sera présentée à l'examen (Patinage Artistique, Danse sur Glace ou Patinage de Vitesse)
 - Article 3 : le volume d'heures annuel du stage pratique est au minimum de 160H
 - Article 6 : Indiquer «JUIN 2012» dans l'espace prévu à cet effet

5) PAGE 1 : « Les justificatifs des pré-requis techniques exigés »

- Fournir la photocopie de votre carnet de classement.

6) PAGE 1 : « Photocopie du BEES 1° ou 2° du conseiller de stage »

- Obligatoire sauf pour les conseillers de stage qui seraient Cadres Techniques d'Etat (Conseiller Technique Régionaux ou Nationaux). Le conseiller de stage est autrement appelé « Tuteur de Formation ». Il est recommandé de choisir un entraîneur breveté d'Etat très expérimenté.

7) PAGE 1 : « Photocopie de la carte professionnelle du conseiller de stage »

- Obligatoire sauf pour les conseillers de stage qui seraient Cadres Techniques d'Etat (Conseiller Technique Régionaux ou Nationaux).
- La carte professionnelle est délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement Direction Départementale Jeunesse et Sport)

8) PAGE 2 : « Nom de l'employeur ou du responsable de la structure d'accueil »

- Voir le point 4) de la notice explicative.

9) PAGE 2 : « Nom du tuteur de formation »

- Le tuteur de formation est une personne diplômée d'Etat 1er ou 2ème degré, Option Sports de Glace, dans la discipline choisie par le stagiaire. Le rôle du tuteur de stage est précisé dans la convention de mise en situation pédagogique.

10) PAGE 2 : Point 1° « Je désire m'inscrire au stage de pré-qualification...»

- « Option » : Préciser l'option choisie entre : patinage artistique, danse sur glace ou patinage de vitesse
- « Qui se déroulera à » : Indiquer « patinoire de Courbeovie »
- « débutera le » : 23 Janvier 2012 et « prendra fin le » : 24 Février 2012

11) PAGE 2 : Point 2° « Fait à, le... et signature »

- A remplir obligatoirement